

## **RELIA**

### **Compte rendu de la réunion du 30 octobre 2009**

#### **Présents**

- Monsieur Eric ADAM, Coordinateur, Urgences Médico-Psycho-Sociales, CHR.
- Madame Christel BERTHOLET, Coordinatrice, Groupement pluraliste Liégeois des Services et soins à domicile.
- Monsieur Philippe BOLLETTE, Coordinateur, START, ISoSL.
- Madame Christine CLAREMBAUX, Directrice, SIAJEF.
- Madame Pascale CLUKERS, Psychologue, Seraing 5.
- Madame Dominique HUMBLET, Coordinatrice, NADJA.
- Madame Sophie LECLOUX, Assistante de projet, Coordination des Actions en Toxicomanie, Plan de prévention, Ville de Liège.
- Monsieur Cédric LIBON, Coordinateur, Fly Tox!
- Madame Sophie NEUFORGE, Chef de projet, Coordination des Actions en Toxicomanie, Plan de prévention, Ville de Liège.
- Madame Bérangère PIRARD, Assistante sociale, PSSP Aywaille.
- Madame Sophie POLLERS, Assistante sociale, GAPpp, Flémalle.
- Madame Annick PONTIR, Psychologue, CPAS Grâce-Hollogne.
- Monsieur Philippe RENARD, Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise.
- Madame Manon REYNDERS, Gestionnaire de projets, Observatoire Liégeois des Drogues, Plan de prévention, Ville de Liège
- Monsieur Jacques VAN RUSSELT, Coordinateur, Alfa.

#### **Excusés**

- Monsieur Frédéric GUSTIN, Coordinateur soins en assuétude, Plate-forme Psychiatrique Liégeoise.
- Monsieur Bernard JACOB, Administrateur Stratégique, Les Lieux-dits.
- Monsieur Thierry LOTTIN, Psychologue, CHSpécialisé Notre-Dame des Anges
- Monsieur Léon PETRE, Président, Association des Pharmaciens de la Province de Liège.
- Madame Mélanie VANDELEENE, Coordinatrice, PSSP Aywaille

### 1. AGREMENT REÇU POUR UNE DUREE DE 5 ANS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2009.

Suite aux démarches réalisées en collaboration avec la coordination de soins en assuétudes de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise a.s.b.l. et le « Groupement Pluraliste Liégeois des Services et Soins à Domicile », Services Intégrés de Soins à Domicile, le réseau a reçu son agrément pour une durée de 5 ans. Ainsi, dans le cadre du nouveau décret, un agrément à durée indéterminée pourra être demandé.

### 2. LIQUIDATION DES SUBVENTIONS.

Suite à la notification d'agrément du Relia le 30 juillet 2009, aucune inscription budgétaire n'a pu intervenir au niveau du Cahier de modifications budgétaires 2009 (voté en septembre par le Conseil communal). La création d'un article budgétaire est toujours possible, toutefois, il n'existera aucune possibilité de créer un article sur lequel engager, en 2009, les dépenses correspondant au subside à justifier.

### 3. FONCTION DE COORDINATION.

Le réseau doit se doter d'une « fonction de coordination ». Le budget accordé pour le décret actuel permet l'engagement d'un licencié à mi-temps. L'arrêté d'exécution, lorsqu'il aura été publié, permettra d'avoir plus d'informations sur le profil à rechercher ainsi que les fonctions de coordination.

La procédure d'engagement ne sera lancée que lorsque le réseau aura l'assurance de recevoir les subventions nécessaires.

La fonction de coordination dépendra de la forme que prendra le réseau mais il est nécessaire que cette fonction, dans un premier temps, soit assurée par une seule et même personne vu la complexité du travail et des enjeux.

### 4. ENTREE EN VIGUEUR DU NOUVEAU DECRET LE 1ER JANVIER 2010. NOUVELLE DEMANDE D'AGREMENT ET PLAN D'ACTION A PREVOIR DANS LES 6 MOIS.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau décret, une nouvelle demande d'agrément assortie d'un plan d'action devra être envoyée à la Région Wallonne endéans les 6 mois.

### 5. ORGANISATION DU RESEAU.

Dans le nouveau décret, la Ville peut déléguer l'organisation du réseau à une a.s.b.l. ou à une association chapitre 12. L'autorité locale désire connaître le point de vue du comité de pilotage sur la question avant de prendre une décision.

## DISCUSSIONS.

### Intérêt de déléguer

**Alfa** : Les membres de la Fédito s'inquiètent depuis le début de l'ambiguïté du statut du coordinateur qui serait employé par la Ville. Dès lors, ce serait une bonne chose que la Ville délègue le réseau à une association privée. De plus, la gestion par la Ville implique une lourdeur administrative qui n'existerait pas dans une a.s.b.l. Néanmoins, la création d'une a.s.b.l., comme c'est envisagé pour le réseau de Charleroi, est très lourde. Il serait plus judicieux de s'appuyer sur une association préexistante. Par exemple, la Plate-Forme Psychiatrique qui travaille en réseau avec le projet pilote « Coordination Assuétudes » notamment sur le projet Jeunes et Consommation.

Monsieur Jacques Van Russelt pense que si la Ville ne coordonne pas tout le réseau, cela ne l'empêche pas pour autant de piloter des sous-groupes comme elle le fait actuellement pour le groupe technique « dispositif Liégeois d'échange de seringues ». Le réseau devrait valoriser ce qui existe déjà plutôt que de vouloir tout recréer.

### Intérêt que la Ville coordonne

**GAPpp** : Madame Sophie Pollers admet que le fonctionnement d'une administration peut connaître des lourdeurs mais elle offre une solidité, une stabilité confortable.

**CHR** : Monsieur Eric Adam pense qu'il est nécessaire de ne pas multiplier les coordinations. L'intérêt du pilotage par la Ville est que le Bourgmestre possède une vision globale du sujet qui intègre notamment les nuisances publiques.

### Plate-Forme Psychiatrique

**Siajef** : Madame Christine Clarembaux pense que c'est une bonne chose de se diriger vers une structure existante pour consolider ce qui fonctionne déjà. Il faut que cette structure soit solide pour ne pas que le réseau s'effiloche.

**CHR** : Il faut voir comment les missions fédérales de la Plate-Forme Psychiatrique peuvent s'organiser avec les missions de la Région Wallonne.

**Plate-Forme Psychiatrique** : Le projet pilote « Coordination assuétudes » n'est pas assuré de perdurer. La Plate-Forme Psychiatrique ne saurait prendre en charge les travaux actuels si le projet pilote fédéral n'est pas reconduit. Le Relia pourrait être un bon remplaçant ou complément. Monsieur Renard pense que des contacts directs avec la Ville doivent être pris pour discuter de la délégation du Relia.

**Alfa** : Monsieur Jacques Van Russelt pense que la Plate-Forme Psychiatrique peut être sensible à l'intérêt, pour de la Ville, de l'action dans les bassins de vie puisque son champ d'action couvre la Province.

**Madame Sophie Neuforge** : La Plate-Forme pourrait envisager de centrer l'activité de coordination sur les zones 4, 5 et 6 qui correspondent à la Province.

**Nadja** : Madame Dominique Humblet a du mal à se situer car elle trouve le Relia très abstrait. L'aspect « réseau » fonctionne déjà bien avec la Plate-Forme Psychiatrique donc Relia serait l'occasion de le renforcer.

**START** : Monsieur Philippe Bollette n'a pas d'avis définitif sur la question mais n'est pas contre le pilotage du réseau par la Plate-Forme Psychiatrique.

**Fly Tox !** : Monsieur Cédric Libon découvre le projet Relia lors de cette séance. Il trouve que la Plate-Forme Psychiatrique est une initiative qui fonctionne bien.

**Seraing 5** : Madame Pascale Clukers pense que l'option de la Plate-Forme Psychiatrique est intéressante. Néanmoins, la coordination par la Ville peut être intéressante aussi. Il faudrait peut-être lister les avantages et les inconvénients de chacun pour y voir plus clair.

### Autres

**CHR** : Monsieur Eric Adam devra présenter à nouveau le projet à sa direction si un changement de cap se profile. En effet, l'institution s'est inscrite dans un projet géré par la Ville. Si ce n'est plus le cas, il faudra revoir l'intérêt de participer.

**La Teignouse** : Madame Bérangère Pirard représente son institution mais n'est pas mandatée pour donner son avis sur la question.

**Madame Sophie Neuforge** : Si une autre association désire coordonner le réseau, elle peut déposer sa candidature auprès de la Ville.